

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise, pour les besoins des départements de l'Eure et de la Seine Maritime, le concours :

## D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE SESSION 2026

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Au concours EXTERNE** : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au Niveau V (ou Niveau 3 de la nouvelle Nomenclature : décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

- les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours,
- les sportifs de haut niveau sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.

**Au concours INTERNE** : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

**Au TROISIEME concours** : ouvert, aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (Article L.325-7 du code général de la fonction publique). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanées ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

**Le nombre de postes au concours est le suivant :**

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
82	64	14

**Date des épreuves écrites** : le **12 mars 2026** dans le département de l'EURE à VAL DE REUIL et/ou EVREUX. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

### Modalités d'inscription

➤ **Période de Retrait des dossiers d'inscription** : du **7 octobre 2025 au 12 novembre 2025** :

- ❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du **Centre de Gestion organisateur** : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) (rubrique concours, Préinscription)<sup>1</sup> ou par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »<sup>1</sup>
- ❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27<sup>2</sup>, où des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.
- ❸ Soit par voie postale<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone ou par mail, ne sera prise en compte.

➤ **Date de limite de dépôt des dossiers d'inscription** : le **20 novembre 2025** dernier délai.

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au **Centre de Gestion de l'Eure** :

- ❶ Soit par voie postale au Centre de Gestion de l'Eure<sup>3</sup> (à l'adresse précisée ci-dessous)
- ❷ Soit par voie dématérialisée, **Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du cdg 27 : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) et devra impérativement clôturer son inscription<sup>1</sup>**
- ❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure<sup>2</sup>

**ATTENTION** : La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé l'inscription **dématérialisée** dans le délai requis. (**Voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG 27**). Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers, du dossier complété et signé, et accompagné des pièces demandées.

**MISE EN GARDE** : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat choisissant le dépôt du dossier par voie postale de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossiers transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

**Pour information** : Les candidats au concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987 et pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

<b>Centre de Gestion 27</b>	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.
	<b>Horaires d'ouverture :</b> Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

<sup>1</sup> Ouverture et clôture de la tél-inscription à minuit

<sup>2</sup> Aux heures d'ouverture du CDG 27(voir ci-dessus)

<sup>3</sup> Cachet de la poste faisant foi